

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_144

Objet : Actualisation du tableau des emplois permanents

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlene MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-8 à L.332-14 et L.313-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la délibération VA_DEL2025_95 du 24 juin 2025 portant création des grades permettant de pourvoir les emplois vacants ;

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, chaque emploi permanent de la commune a vocation à être occupé par un agent titulaire de la fonction publique.

Par dérogation à ce principe, l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, permet aux collectivités en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au bout de la première année.

Considérant l'avis du comité social territorial du 12 juin 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois permanents ;

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 18 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

Article 1 : De permettre l'ouverture sur les 62 grades listés en annexe 1 pour les emplois vacants de la collectivité, afin de pourvoir au remplacement des anciens titulaires de ces emplois. Les grades non utilisés lors des futurs recrutements pour chaque emploi vacant seront supprimés en conseil municipal après avis du comité social territorial.

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en supprimant les 52 emplois permanents conformément au tableau joint en annexe 2.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, dans le respect de la procédure recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles pour les effectifs de la présente délibération et la délibération n°VA_DEL2024_89 du 25 juin 2024. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Article 4 : De permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, pour les emplois tels que fixés dans les annexes de la présente délibération ainsi que dans les délibérations listées ci-dessous :

- n°VA_DEL2022_16 du 22 février 2022
- n°VA_DEL2022_45 du 30 mars 2022
- n°VA_DEL2022_120 du 28 juin 2022
- n°VA_DEL2022_158 du 27 septembre 2022
- n°VA_DEL2022_209 du 15 décembre 2022
- n°VA_DEL2023_10 du 07 février 2023
- n°VA_DEL2023_49 du 04 avril 2023
- n°VA_DEL2023_94 du 27 juin 2023
- n°VA_DEL2023_109 du 26 septembre 2023
- n°VA_DEL2023_189 du 19 décembre 2023
- n°VA_DEL2024_19 du 13 février 2024
- n°VA_DEL2024_57 du 09 avril 2024
- n°VA_DEL2024_89 du 25 juin 2024
- n°VA_DEL2024_115 du 25 juin 2024

- n°VA_DEL2024_146 du 23 septembre 2024
- n°VA_DEL2024_222 du 17 décembre 2024
- n°VA_DEL2025_93 du 24 juin 2025.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Article 6 : Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article 7 : Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214252-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025

Annexe n°1

Emploi	Temps de travail hebdomadaire	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Nombre
Chargé de mission	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1
Assistante administrative	Temps complet	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Jardinier	Temps complet	Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique	C	1
Aide à la vie quotidienne	Temps complet	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	C	1
Assistant administratif	Temps complet	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
			Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1
Adjoint animation	Temps complet	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	C	1
			Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		1
Agent entretien	Temps complet	Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1
Agent entretien	Temps complet	Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1
Assistant administratif	Temps complet	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
			Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1
Responsable de pôle	Temps complet	Attachés territoriaux	Attaché	A	1
			Attaché		1
			Attaché		1
Coordinateur contrat local de santé intercommunal	Temps complet	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	A	1
Directrice de crèche	Temps complet	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1

Gardien de P.M. - Brigade de nuit (3)	Temps complet	Agents de police municipale	Gardien brigadier	C	2
			Brigadier chef principal		3
Adjoint au responsable de structure	Temps complet	Educateur territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B	1
Professeur de musique	Temps non complet 10h00 hebdomadaire	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistants d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	B	1
Responsable d'équipe	Temps complet	Adjoints technique territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1
		Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise		1
			Agent de maîtrise principal		1
Agent d'accueil	21h00	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
Animateur	Temps complet	Animateurs territoriaux	Animateur	B	1
Gestionnaire administratif	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
			Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1
		Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1
			Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1
			Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1
Assistant administratif	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
Assistant administratif	Temps complet	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1
Agent de maintenance	Temps complet	Adjoints technique territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1
		Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise		1
			Agent de maîtrise principal		1

Assistant administratif	Temps complet	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	C	1
Animateur	Temps complet	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint animation	C	1
Animateur	Temps complet	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	C	1
			Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		1
AVQ	Temps complet	Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1
Responsable d'équipe	Temps complet	Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1
			Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1
		Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise		1
			Agent de maîtrise principal		1
		Techniciens territoriaux	Technicien	B	1
			Technicien principal de 2 ^{ème} classe		1
			Technicien principal de 1 ^{ère} classe		1